

DYMON

La source de Dymon

Bulletin municipal n°36 - Février 2013





Résumé du discours de M. Marc BOTIN, Maire, lors des vœux le 18 janvier 2013

Après avoir salué tous les présents et excusé ceux qui étaient empêchés, M. Botin souligne le plaisir de se retrouver entre anciens et nouveaux Dixmontois. Malgré la morosité générale induite par la crise, M. Botin émet le souhait qu'une stabilité de nos institutions et de nos administrations, à tous les échelons, contribue à l'amélioration du quotidien de tous.

Il tient à remercier tous les fonctionnaires d'état, indispensables, mais, lui semble-t-il, trop souvent stigmatisés, alors qu'en tant qu'élus, il observe que les attentes et les besoins des citoyens passent par le service public.

Ses remerciements vont également à tous les personnels des services techniques et administratifs de la commune, du syndicat des eaux Dixmont-Les Bordes et du SIVOS. Anne Marie Bertoux est particulièrement félicitée pour la gestion, si ardue, de ce syndicat ; mais les écoles doivent rester une priorité.

Le Conseil Municipal, dont M. Botin salue le dévouement et l'efficacité, a bien entendu des projets. Mais les investissements sont difficiles ; la baisse des dotations d'état et des subventions oblige à faire des choix.

Sur le dossier de l'intercommunalité, M. Botin regrette que le canton de St Julien du Sault, malgré le souhait de nombreuses communes, ne soit pas inclus dans le périmètre. Il s'interroge sur les motivations de ceux qui refusent et craint que les communes de « petites tailles » ne soient plus entendues.

M. Botin n'oublie pas non plus les associations, les commissions et tous ces bénévoles qui œuvrent pour vous tous. Un grand merci est adressé à Patrick Jacquet pour le buffet préparé ce jour, mais aussi pour le repas des aînés.

M. Botin termine par cette citation du Général de Gaulle :

« Quand les français croient à la grandeur des causes, ils font de grandes choses ; quand ils croient à la petitesse de leurs intérêts, ils font de petites choses »

et souhaite, en même temps une bonne année 2013, que chacun croit en ce qu'il fait pour le profit de tous.

Fêtes et manifestations d' avril à juin

6 avril à 20 h 30	Théâtre	Troupe « Les saltimbanques de ROUSSON »	Salle des fêtes
14 avril dès 7 h 30	Randonnée sur le thème des Médiévales	Comité des Fêtes en partenariat avec la municipalité	Prieuré de l'Enfourchure
17 avril à 14 h 00	Les Canaillous	2 ^{ème} Défilé de printemps	Rues du bourg
5 mai à 16 h 00	Chorale MJC de SENS	Commune	Eglise
8 mai à 10 h 00	Commémoration	A.A.C.	Monuments aux Morts Dixmont -Les Bordes
1 ^{er} juin à 11 h 00	1 ^{ère} foulée des Canaillous	Les Canaillous	Dixmont – Les Bordes
1 ^{er} juin	« Dixmont a un incroyable talent »	Comité des Fêtes	Terrain communal
21 juin à 19 h 30	Fête de la Musique avec un groupe POP ROCK	Comité des Fêtes	

FELIX SEBASTIEN

11 Route de Rousson
89500 VILLENEUVE/YONNE

T&F: 03 86 87 22 14
Mobile : 06 72 45 54 43

Peinture - Vitrieres
Revêtement sol et mur
Isolation - Ravalement
Nettoyage de façade haute pression

Grange-Pourrain 89500 DIXMONT

 S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

PAYSAGISTE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

La passion de la terre
Le JOLI MONDE

Chorale

Une cinquantaine de personnes se sont réchauffées en applaudissant fort chaque chant interprété par les 30 choristes du Conservatoire de Sens.



Le concert a débuté par la classe d'instruments où 4 élèves ont joué un menuet de Kriger.

Avec discrétion et talent, les choristes avaient un répertoire de chansons françaises : Nougaro, Fugain, Ferrat, Brel, Bécaud, Salvador Aznavour...

La soliste nous a interprété une berceuse de Brahms et Amazing Grace. Sous la direction de Patrice Cathelin, toute l'assemblée a chanté « Douce Nuit ».



Vide grenier de Noël

Notre 1er vide grenier de Noël s'est déroulé le 9 décembre 2012. 28 exposants ont fait le déplacement, dont 8 se sont installés à l'extérieur de la salle des fêtes.

Les visiteurs, nombreux pour cette 1ère édition, ont apprécié la diversité des objets présentés, allant de la tronçonneuse aux confitures en passant par les objets en bois, les parfums, les foulards et la vaisselle. De nombreux jouets et décorations de Noël ont également été présentés.



Le Comité des fêtes de Dixmont assurait la restauration, qui a été très appréciée. Les boissons chaudes ont réchauffé les organismes et les croque-monsieur et madame ont rempli les estomacs.

Nous remercions le comité des fêtes, les bénévoles, les exposants et les visiteurs qui ont fait le déplacement. Nous remercions également la municipalité de Dixmont pour les moyens mis à notre disposition pour organiser ce 1er vide-grenier.

Assemblée Générale

Notre assemblée générale annuelle a eu lieu le Vendredi 14 Décembre 2012 à la salle des fêtes de Dixmont. Nous avons fait le bilan des actions de l'année écoulée et annoncé notre programme prévisionnel de l'année en cours. Nous avons également effectué notre don annuel aux coopératives scolaires du regroupement pédagogique Dixmont-Les Bordes, qui s'élève, pour cette 1ère année à 308 euros !!!

Nous remercions nos adhérents, mais également Monsieur le Maire de Dixmont, les conseillers municipaux, les membres du SIVOS, les enseignants, les membres du comité des fêtes de Dixmont ainsi que les quelques habitants de Dixmont pour leur présence très appréciée.



Calendrier des manifestations

17 avril 2013 : 2^{ème} Défilé de Printemps, défilé déguisé suivi d'un goûter.
1^{er} juin 2013 : Foulées des Canaillous, course à pieds entre Dixmont et Les Bordes

Renseignements : <http://www.les-canaillous.fr>
Pour nous contacter : contact@les-canaillous.fr ou au 06 52 91 14 64

Cimetière communal

Dans l'ancien cimetière, de nombreuses concessions sont à l'état d'abandon. Un constat a été réalisé en deux tranches.

➤ 1^{ère} tranche en octobre 2009

Un premier procès-verbal de constatation a été établi. Il concernait les tombes situées le long du mur d'enceinte. Ces concessions sont, depuis cette date, pourvues d'une affichette. L'échéance de ce premier procès-verbal est arrivée à terme.

Après trois ans de procédure réglementaire, un second procès-verbal a été établi le 28 janvier 2013.

Lors d'une prochaine réunion, le Maire et le conseil municipal décideront de la reprise de ces concessions.

➤ 2^{nde} tranche en juillet 2010 :

Un procès-verbal de constatation a été effectué pour le reste des concessions en état d'abandon signalées par une affichette.

Celui-ci arrivera à échéance en juillet 2013.

**Si vous souhaitez restaurer l'une de ces concessions,
il conviendrait de vous manifester avant cette date auprès du secrétariat de Mairie.**

Eclairage public

En 2012, une extension de l'éclairage public a été réalisée.

Des lampadaires ont été posés Rue des Remparts à partir de la salle des fêtes jusqu'au parking du cimetière. Celui-ci est désormais éclairé.

Un point lumineux a été posé route d'Armeau



Rédaction et mise en pages effectuées par nos soins

Contact : Mairie de DIXMONT

7 rue de la Mairie

89500 DIXMONT

E-mail : mairie-de-dixmont@wanadoo.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

Dépôt légal à la parution

Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR

26, boulevard Kennedy

89100 SENS

Tél. 03 86 65 04 78

Fax 03 86 65 07 84



LES AMIS DU PATRIMOINE DU PAYS D'OTHE

Fondée en 1993, l'association a pour principal objet le sauvetage et la restauration de l'ancien Prieuré de l'Enfourchure, dont les vestiges des XIII^e et XVI^e siècles sont classés depuis 1926 à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Après avoir bénéficié voici quinze ans d'une charpente et d'une couverture neuves ainsi que de la restitution de son escalier intérieur, le bâtiment principal a connu cette année la mise en place des poutres et solives de la salle sud, destiné à devenir lieu d'accueil et d'expositions.



La saison écoulée a vu la mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration,

au sein duquel siègent désormais des représentants de la municipalité de Dixmont. Le principe de l'accueil des associations locales pour leurs animations a été reconduit et c'est ainsi que le Prieuré a été un point de rencontre privilégié pour quatre « événements » dixmontois : la Randonnée de printemps du Comité des Fêtes le 15 avril ; les Journées nationales du Patrimoine de Pays les 16 et 17 juin, avec un déjeuner médiéval organisé par le S.I. de Dixmont et des visites guidées ; une rencontre autour des romans historiques *Le Diable à Cerisiers* de Jean-Luc Dauphin et *Orage sur L'Icaumaise* de Jean-Marie Pinçon le 12 août ; les Journées nationales du Patrimoine le 16 septembre.



Un programme analogue est en cours d'élaboration pour l'été 2013. Une nouvelle étape des travaux sera également lancée.

Le Bureau 2012-2013

Président : M. Jean-Luc Dauphin
 Vice-présidents : MM. Marc Botin et Bernard Toullier
 Secrétaires : Mmes Elisabeth Chat et Annie Bakour
 Trésoriers : MM. Jacques Roger et Bernard Franjou

Contact : 03 86 96 96 83 ou avv89@free.fr
Courrier : APPO 7, faubourg SaintLaurent 89500 Villeneuve-sur-Yonne

PREMIER BAL COMMUNAL ORGANISE LE 17 NOVEMBRE 2012





COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 16 OCTOBRE 2012

Fusion des conseils d'école pour le RPI

Demande de dérogation pour que les 2 conseils d'école de Dixmont et Les Bordes fusionnent pour faciliter les échanges dans le regroupement.

Effectifs à la rentrée 2012:

DIXMONT			LES BORDES		
Petite section / Moyenne section	Moyenne section / Grande section	Grande section / CP	CE1/CE 2	CM1	CM2
17 + 6	14 + 10	5 + 17	12 + 8	25	21
69 élèves			66 élèves		

135 élèves fréquentent le regroupement.

Rappel des instances de l'école

L'objectif des enseignants est d'agir dans l'intérêt de l'élève. Il existe différents cadres où enseignants et membres de la communauté éducative peuvent se réunir : Le conseil d'école, le conseil de cycle et le conseil des maîtres. Ces deux dernières instances réunissent les enseignants pour échanger sur les pratiques de classe, les programmations, sur les élèves...

– L'équipe éducative réunit tous les acteurs éducatifs (enseignants, famille, inspecteur de l'Education Nationale, personnel médical...) encadrant un élève pour travailler et ajuster son parcours scolaire. Un compte rendu confidentiel est distribué aux membres de l'équipe éducative.

Par ailleurs, il faut rappeler que si les parents souhaitent s'entretenir avec un enseignant, ils seront reçus sur rendez-vous. Il est important, pour que l'enfant se sente bien, qu'il y ait une cohésion entre l'école et la famille.

Besoins :

* Pour Dixmont :

Les enseignants remercient les employés communaux pour le travail réalisé pendant les vacances.

– Demande auprès du SIVOS d'un vidéoprojecteur pour les 3 classes.

* Pour les Bordes :

Les enseignantes remercient les employés communaux pour le nettoyage du préau.

Elles remercient le SIVOS pour l'achat d'une caméra et d'un trépied.

Les enseignantes saluent le travail effectué par Mme Lemesle qui a remplacé Mme Duru.

– Demande d'une photocopieuse couleur avec chargeur en réseau auprès du SIVOS

– Pour la classe de CM1 : demande de portemanteaux dans le couloir ainsi qu'un tableau blanc.

– Petits travaux à effectuer. Voir liste donnée avant les vacances.

– Suite à un diagnostic prononcé au sujet d'un panne d'ordinateur, serait-il possible de nettoyer les ordinateurs régulièrement pour éviter l'accumulation de poussière et les surchauffes.

Les enseignants du regroupement remercient le SIVOS pour le don des chocolats de Noël aux élèves.

Calendrier

Pour le regroupement :

21 décembre 2012 : spectacle offert par les coopératives scolaires.

M. DEWAILLY sera le président des conseils d'école. Demande votée et acceptée par le conseil d'école.

Règlement intérieur

Les horaires des classes de Dixmont ont été modifiés. Règlement voté et accepté par le conseil d'école.

Vente de calendriers et de tickets de tombola.

28 juin 2013 : fête des écoles.

Pour Dixmont :

Sortie au marché pour les MS-GS

Ecole et cinéma pour les PS, MS, GS.

Sortie au Moulin à Tan le 03 juin 2013.

Pour Les Bordes :

Participation à « La tête dans les étoiles, les pieds sur Terre ».

Bilan des élections du 12 octobre 2012.

1 seule liste était présentée pour chaque école.

Dixmont : 33 % des électeurs ont participé au scrutin.

Les Bordes : sur 105 inscrits : 26 votants. Soit 24 % de participation.

Questions des représentants de parents d'élèves.

* Signalisation à Dixmont.

– Demande de marquage au sol à l'endroit de l'arrêt du car. Selon la mairie, ce n'est pas nécessaire puisqu'il est déjà interdit de se garer à moins de 5 mètres d'une intersection.

– Demande de passage pour piéton en face de la ruelle. Ce sera étudié au moment des travaux d'assainissement.

La mairie propose de demander à la gendarmerie de passer pour verbaliser les voitures mal stationnées.

– Proposition de placer un miroir pour piéton au niveau de la rue d'Eichtal et de la rue de la mairie.

* Demande de changement d'emplacement du panneau d'affichage de l'école de Dixmont afin d'être plus visible.

* Vente des photographies de classe : certains parents souhaitent que cela ne soit pas reconduit. La décision de ne pas faire appel à un photographe professionnel pour la prise de vues avait déjà été discutée en conseil d'école l'année dernière. Mais l'organisation va évoluer et le regroupement fera appel à l'aide de l'association Les Canaillous et l'en remercie.

* Nouvelle organisation des rythmes scolaires. Comment faire remonter les avis des parents ? Une discussion a été menée par le gouvernement. Mais localement, les débats pourront avoir lieu au sein du conseil d'école.

* Mme MOLLET SABAÏ apporte son soutien aux directeurs dans leurs demandes de financement auprès des collectivités.

* M. Gambier invite les membres du conseil d'école à l'assemblée générale de l'association Les Canaillous qui aura lieu le 14 décembre 2012 à 19 h 30 à la salle des fêtes de Dixmont.



COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2012

DECISION MODIFICATIVE

Du fait que de nombreuses heures complémentaires ont été payées et qu'il a fallu payer une remplaçante à l'adjoint technique en congé maladie durant 6 mois, le budget prévu au chapitre 012 – Charges de Personnel - n'est pas suffisant pour régler les dernières cotisations patronales. La présidente propose donc les virements de crédits suivants :

61551 : Entretien matériel roulant : - 900 € ; 6412 : Personnel titulaire : + 900 €

La délibération acceptée à l'unanimité.

IHTS

La présidente explique que, suite aux entretiens annuels avec les employées, elle a découvert que l'une des employées faisait un nombre exceptionnel d'heures supplémentaires.

Elle l'a donc reçu une seconde fois en présence de sa collègue et des enseignants avec lesquels elle travaille. Il lui a été demandé de réduire considérablement ses heures et de suivre un planning « strict », notamment ne plus venir du tout pendant les vacances). Ceci dans son intérêt car trop d'heures pourraient nuire à sa santé morale et physique.

A la demande de la présidente, les membres acceptent à l'unanimité l'instauration des Indemnités Horaires pour Heures Supplémentaires (IHTS) au sein de la collectivité.

Heures complémentaires :

Suite à cette réunion, il a été proposé que le ménage dans cet établissement scolaire soit totalement réorganisé. Un point sera fait fin août pour savoir combien d'heures seraient à ajouter sur les heures fixes de la collègue de l'employée dont il est question précédemment. Marc BOTIN se pose la question sur la nouvelle organisation sur les 5 jours. Malheureusement, rien n'est fixé à ce jour.

D'autre part, la présidente informe que l'agent chargé de la surveillance dans le car le midi fait 15 mn de + tous les jours et 10 à 20 mn durant la surveillance dans le car le soir dans les hameaux. Cela représente 35 heures annuelles pour le midi et 23 à 47 heures les soirs.

MALADIE PROFESSIONNELLE

La présidente fait l'historique du dossier en informant qu'un dernier avis sera donné par la Commission de Réforme le 31 janvier prochain. Dans tous les cas, c'est le syndicat qui doit trancher.

DEXIA a confirmé que les taux n'augmenteraient pas puisqu'il s'agit d'un contrat en mutualisation.

Aucune délibération n'est votée, elle est remise à l'ordre du jour lors d'une réunion mi-février.

TARIF PRIX REPAS

Il est actuellement à 3.35 €. Il n'y a pas eu d'augmentation par ELITE RESTAURATION (qui le facture 2.77 € TTC) mais il convient d'augmenter un peu régulièrement. Anne-Marie BERTOUX propose 1.50 % d'augmentation soit 3.40 €
La délibération acceptée à l'unanimité.

TARIF PRIX REPAS EXCEPTIONNEL

La présidente ouvre à la discussion pour savoir si un prix spécial pour les enfants qui ne viennent que de temps en temps doit être instauré suite aux dernières discussions engagées à ce sujet lors des réunions précédentes. Ce type de décision éviterait les abus que ce soit en terme d'effectifs aux services mais aussi dans le car.

Vote d'un prix pour les exceptionnels : 7 voix pour et 1 voix contre.

Proposition de 5 € et moins de 3 fois par mois à partir du 1^{er} janvier 2013 : 1 voix contre et 6 voix pour.

D'autre part, et suite au dernier problème rencontré le 07 décembre avec les parents de l'enfant diabétique, il est décidé que, concernant les repas des enfants ayant une pathologie exigeant un régime alimentaire stricte non fourni par le fournisseur de repas (tels que le diabète, les allergies lourdes, etc...), elle propose que le syndicat refuse la prise en charge de ces repas spéciaux en mettant en avant le **principe de précaution** mais que les parents fournissent un panier-repas et qu'un prix pour la surveillance et l'aide à l'enfant soit fixé : **Prix proposé : 1 € par midi et par enfant,**

Cette délibération est acceptée à l'unanimité et ce à compter du 1^{er} janvier 2013,

INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Mme BOURGEOIS Marie-Claire a été nommée Receveur Municipal à la Trésorerie à la place de M. NICOLI Philippe, au 1^{er} août. Son indemnité est calculée au prorata du nombre de mois, et s'élève donc pour 2012 à 84.44 € brut. La décision est acceptée à 2 voix contre et 5 voix pour.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Vidéoprojecteur : la présidente informe les membres que deux devis ont été demandés par le directeur de l'école de Dixmont, dont un pour deux vidéoprojecteurs. Les membres refusent à l'unanimité d'acheter DEUX appareils. Marc BOTIN se propose pour demander d'autres devis et pour délibérer tout de suite : si le devis est moins cher pour le même matériel, il est accepté, dans le cas contraire, le devis proposé par François DEWAILLY sera accordé.



Le Père Noël



Spectacle de Noël



Plantation d'arbres

Nous avons planté des arbres.

Notre histoire commence l'année dernière avec la maîtresse Magali et Edith. Dans les bois nous avons trouvé des glands germés et des marrons germés.

Les a amenés à l'école pour les planter dans des pots différents.

On en a pris soin pendant toute l'année.



Nous sommes maintenant C.P., et nous avons planté nos arbres à l'abri dans un grand bas au stade de foot de Dixmont.

Grâce à l'économe qui nous a aidés nous aurons bientôt de grands arbres!

AMPLITUDE AUTO - CONCESSION FORD

VIVEZ L'AUTOMOBILE AVEC NOUS !

NOUVEAU FORD B-MAX.

S'affranchir des contraintes.

Avec son ingénieux système de portes Easy Access[®], le nouveau Ford B-MAX a déplacé le montant central dans les portes pour créer une accessibilité unique.

A partir de
13990 €**



AVENUE DE SÉNIGALLIA - 89100 SENS/MAILLOT

TEL : 03 86 83 88 88

WWW.AMPLITUDE-AUTO.COM



5 étoiles
au test EuroNCap



Allons plus loin
ford.fr



Bernard CORNU

Artificier K4 - C4 - T2n2

Déco et sculpture avec ballons
mariage, anniversaire (enfants) inauguration...

42, rue Germain Bedeau
89510 VÉRON
bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89
03 86 88 81 30

Entreprise Malaysienne de Maçonnerie

Maçonnerie Générale
Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand

Tél.: 03 86 97 25 90

Siret 418 115 515 00011



**Jonsered
staub**



TORO YANMAR

www.favrotmotoculture.fr

ECHO

Ets FAVROT MOTOCULTURE

89113 GUERCHY • Rte de Branches • 03 86 73 71 76



Tél. : 03 86 87 27 33 - 06 89 82 21 15

Désinsectisation

Spécialiste de destruction de
nids de guêpes, frelons etc...



**INTERVENTION
RAPIDE 7 J/7**

16, rue de la Forêt - Château - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
www.desinsectisation-89.fr - e-mail : contact@desinsectisation-89.fr

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Marc BOTIN, Maire.
L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

LOCATION DU LOCAL COMMUNAL 4 RUE D'EICHTAL

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un bail de location a été signé, le 26 août 2009, entre la commune et la Sté DAVAL, représentée par Mme VALLI Olga.

Le conseil municipal décide de procéder à une révision du montant du loyer de ce local.

Le Maire propose de voter à bulletin secret. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

A 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention (Mme VALLI Olga n'ayant pas pris part au vote puisqu'elle est directement concernée), le conseil municipal décide du loyer comme suit :

Du 1^{er} au 31 janvier 2013, le montant mensuel du loyer est fixé à 350 €,

A partir du 1^{er} février 2013 et jusqu'à la fin du bail, soit le 31 juillet 2018, le montant mensuel du loyer sera de 450 €.

Aucune indexation annuelle ne sera appliquée jusqu'à la fin du bail.

Le conseil municipal charge le Maire de la signature des documents afférents à ce dossier.

MUTATION IMMOBILIERE

Le Maire expose au conseil municipal que suite au décès de M. RIGOLLET Claude, sa propriété sise 10 rue d'Eichtal, cadastrée section G n° 48 et 49 d'une superficie totale de 840 m² a été mise en vente. Une estimation du Service des Domaines a été demandée. Le prix a été estimé pour une valeur totale de 11 250 €.

Un courrier a été envoyé aux héritiers pour une proposition d'achat au prix de l'estimation des Domaines.

Ces mêmes héritiers ont accepté par courrier du 3 décembre 2012 de vendre à la commune la totalité de la propriété au prix de 11 250 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'acquérir la propriété de M. RIGOLLET Claude au prix de 11 250 € auxquels seront ajoutés les frais relatifs à cette acquisition

De charger le Maire de la signature des documents afférents à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013.

REGIME INDEMNITAIRE

➤ Indemnité d'Administration et de Technicité 2013

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité d'Administration et de Technicité,

Décide d'instituer au profit du personnel titulaire, pour 2013, l'Indemnité d'Administration et de Technicité comme suit :

Filière Technique

Grade : Adjoint technique territorial 2^{ème} classe

Nombre de bénéficiaire : 2 ; Coefficient maximum : 7

Montant moyen de référence : 449.33€ (valeur juillet 2010)

Versement : trimestrielle

Cette indemnité sera versée en fonction de la disponibilité et de l'assiduité de l'agent.

Filière Police municipale

Grade : Garde champêtre chef

Nombre de bénéficiaire : 1 ; Coefficient maximum : 5

Montant moyen de référence : 469.70 € (valeur juillet 2010)

Versement : trimestrielle

Cette indemnité sera versée en fonction de la disponibilité et de l'assiduité de l'agent.

L'indemnité **suivra** les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité, **cessera** d'être versée en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à six mois, ou à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant éviction momentanée des services ou fonctions et **sera** revalorisée automatiquement en fonction des textes en vigueur.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013.

➤ **Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires 2013**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le régime indemnitaire pour 2013 comme suit :

Filière administrative

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux des services administratifs

Grade : Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe

Montant maximum pour 2012 : **2 500 €**

Taux horaire de base : Indice Maj. Annuel/1820

Périodicité des versements : Trimestriel

Conditions d'attribution : Fiche de travail

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide à 14 voix pour et 1 voix contre :

De demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Madame Marie-Claire BOURGEOIS à partir du 1^{er} août 2012

MODIFICATION DE CREDITS

➤ **Affectation de résultats 2011**

Cette délibération abroge et remplace celle visée par la Sous-Préfecture de SENS en date du 4 avril 2012, une erreur de calcul s'étant glissée (le déficit d'investissement de 37 384.53 € ayant été compté deux fois).

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de l'erreur du résultat d'investissement de l'exercice 2011 : **Statue** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, **Constate** que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de 230 093.40 €

un déficit d'investissement de -37 384.53 €

Compte tenu des restes à réaliser

Dépenses 77 762.16 € - Recettes : 33 870.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement : Chapitre 002 : 148 816.71 €

Investissement : Chapitre 001 : 37 384.53 €

Article 1068 : 81 276.69 €

➤ **FNGIR**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les crédits pour l'année 2012 comme suit :

Chapitre 014 article 73923 : + 614 € ;

Article 61523 : - 614 €

AFFAIRES DIVERSES

➤ **Ponts communaux**

M. Philippe DUMAREY a évalué les différents travaux sur les ponts communaux. Ceux situés à la Billarderie et au Ponceau sont très endommagés. Concernant ce dernier, des devis ont été demandés.

Les ponts situés route de Grange Pourrain, de la Borde à la Gousse et du Gumery sont à entretenir.

Il serait souhaitable d'effectuer des mesures pour la portance sur les différents ponts et peut-être envisager des limitations de tonnage.

➤ **Projet de périmètre de l'intercommunalité**

Le Préfet, en date 15 novembre 2012, a pris un arrêté portant sur le projet de périmètre pour la création de la Communauté de Communes du Villeneuvien en incluant uniquement toutes les communes du canton

de Villeneuve sur Yonne ainsi que Etigny, Passy et Véron. Notre commune par délibération en date du 28 juin 2011 avait proposé le périmètre suivant :

de confirmer leur souhait de conserver ETIGNY et VERON dans le périmètre de la CC du Villeneuvien, **de** maintenir les communes d' ARMEAU, BUSSY LE REPOS, LES BORDES, CHAUMOT, DIXMONT, ETIGNY, PASSY, ROUSSON, VERON et VILLENEUVE SUR YONNE

de l'étendre à PIFFONDS, SAINT LOUP D'ORDON, SAINT JULIEN DU SAULT, SAINT MARTIN D'ORDON, VERLIN, et VILLEVALLIER pour une meilleure cohérence notamment pour tous les services déjà en commun entre le Villeneuvien et le Saltusien (la Poste, la gendarmerie le collège),

et est également favorable à l'entrée des communes jouxtant ce périmètre.

Les conseils municipaux doivent délibérer sur l'arrêté du Préfet dans un délai de 3 mois soit jusqu'au 20 février 2013 pour accepter ou refuser le périmètre proposé. La commune de Bussy le Repos a déjà délibéré pour refuser le périmètre proposé par le Préfet et maintient son souhait de périmètre identique à notre commune, la commune de Passy a accepté ce projet de périmètre.

Le 21 décembre 2012, la commune de Villevallier organise une réunion à ce sujet en présence de Mme Marie-Louise FORT, députée de l'Yonne, de M. Henri De Raincourt, sénateur et les Maires des cantons de Villeneuve sur Yonne et Saint Julien du Sault.

➤ **Ordures ménagères**

M. Henri CHICOUARD informe qu'un habitant se gare dans la rue des Chevaliers et gêne le passage du camion de collecte des ordures ménagères. Il précise que les sacs poubelles sont sortis trop tôt avant le passage de la collecte ce qui occasionne des nuisances.

Le Maire informe que la déchetterie de Beaujard sera définitivement fermée à compter du 1^{er} janvier 2013. Le ramassage du tri sélectif prévu les mardis 25 décembre et 1^{er} janvier sont reportés aux mercredis 26 décembre et 2 janvier.

M. Philippe DUMAREY informe qu'une déchetterie mobile pour les encombrants existe à la Communauté de Communes de la Vanne à Villeneuve l'Archévêque. Nous nous renseignerons auprès de la CCV s'il y aurait possibilité qu'une collecte soit effectuée une ou deux fois par an sur notre commune. Cette demande pourrait être faite

également par le syndicat mixte des ordures ménagères de Villeneuve sur Yonne.

Il précise que deux décharges sauvages ont été constatées sur la commune et c'est illégal.

➤ **Parc éolien**

Le Maire confirme qu'une réunion publique contradictoire sera bien organisée, nous n'avons à ce jour pas encore de date mais la société VALECO s'y est engagée et nous informe que ce dossier avance normalement.

➤ **Antenne téléphones portables**

Un projet a été présenté par Bouygues Télécom. Le propriétaire de la parcelle, sur laquelle serait implantée l'antenne, y est favorable. Ce dispositif couvrirait les bourgs de Dixmont et Les Bordes. Nous espérons vivement que ce projet pourra aboutir.

Bouygues Télécom nous informe avoir vendu les pylônes à France Pylônes pour gérer son parc.

➤ **Divagation de chiens**

M. Henri CHICOUARD rappelle qu'un chien divague très souvent dans les rues du bourg. Un courrier sera envoyé au propriétaire afin qu'il surveille son animal.

➤ **Défense incendie**

M. Philippe DUMAREY souhaiterait connaître l'avancée de ce dossier.

Une réunion s'est tenue à la Sous-Préfecture le 27 octobre 2012 à ce sujet. La réglementation pourrait s'assouplir en ce qui concerne les zones d'habitations à faible densité (dites zone à risques faibles). La distance entre deux bornes à incendie pourrait être implantée à 400 mètres au lieu de 200 mètres actuellement. Le classement de ces zones est effectué par le SDIS (Service Départementale d'Incendie et de Secours).

La parcelle appartenant à M. RIBAILLIER au hameau des Bauquins est actuellement en location. La locataire devrait nous transmettre un courrier renonçant à la location afin que nous acquérions cette parcelle sur laquelle pourrait être installée une réserve d'eau assurant la défense incendie.

Le choix du matériel utilisé pour cette réserve d'eau n'est pas à ce jour déterminé.

➤ **Arbres des Grands Fossés :**

Un devis, établi par l'entreprise MENARD à La Grange au Doyen pour l'élagage de la bordure de route avec l'abattage des arbres près d'une ligne électrique avec une formation d'une haie sur toute la bordure, a été accepté pour un montant de 1 136.20 € TTC.



Flash info

Suppression des autorisations de sortie de territoire pour les mineurs à compter du 1er janvier 2013

Les mairies n'auront plus à délivrer les autorisations de sortie du territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager.

Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne, passeport hors Union européenne).

Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié au site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».



La saison de football continue à l'US CERISIERS, sous le signe du plaisir, du partage, et de la convivialité...

En cette période hivernale, nos plus jeunes joueurs peuvent continuer à s'entraîner et jouer malgré les rigueurs climatiques, puisque nous disposons de créneaux horaires au gymnase cantonal de Cerisiers.



Les horaires des entraînements, le mercredi, au gymnase de Cerisiers :

Débutants (à partir de 5 ans et nés en 2004, 2005, 2006 et 2007) : 16h30 à 17h30

Poussins (nés en 2002 et 2003) : 17h30 à 18h45

Moins de 13 ans et moins de 15 ans (nés en 1998, 1999, 2000 et 2001) : 15h30 à 16h30

Au-delà des résultats de nos équipes particulièrement compétitives, nous avons plaisir à accueillir 25 dixmontois chaque semaine au sein de nos équipes et nous remercions les familles qui nous témoignent leur confiance et soutiennent notre association sportive et également la municipalité de Dixmont pour son fidèle soutien.

L'ensemble des dirigeants et du Conseil d'Administration du club présentent à tous les dixmontois leurs meilleurs vœux pour cette année 2013.

Réservez dès maintenant votre samedi 16 février pour notre traditionnelle **choucroute dansante** (salle des fêtes de Cerisiers, à partir de 20h)

Menu : Apéritif / Choucroute garnie / Fromage & Dessert (Adultes : 24 € / 5 - 15 ans : 13 €)

Renseignements / inscriptions : Christophe CAILLIET, Président de l'US Cerisiers,
La Grande Vallée 89500 DIXMONT

03 86 96 06 24 / 06 18 40 54 12 / cerisiers.us.foot@gmail.com



En cette fin d'année, une trentaine de convives s'est réunie dans une ambiance conviviale autour d'un excellent repas.



Rattachement des enfants à la déclaration fiscale des parents

Doit-on rattacher ses enfants à sa déclaration de revenus ?

Chaque année de nombreuses familles se posent la même question: faut-il que je rattache mon enfant à ma déclaration fiscale cette année ? Puis-je encore le faire ?

La situation familiale s'apprécie au 1er janvier de l'année d'imposition. Mais on peut prendre en compte la date du 31 décembre en cas d'augmentation des charges de famille (ex : naissance d'un enfant en cours d'année). Le rattachement d'un enfant, mineur ou majeur, permet de déterminer le coefficient familial du couple (système des parts). Ce coefficient familial sert ensuite au calcul de l'impôt sur le revenu.

Le rattachement des enfants mineurs est-il automatique ?

Les enfants mineurs sont rattachés de plein droit à la déclaration de revenus de leurs parents, même s'ils disposent de ressources propres. Dans ce cas, les revenus des enfants doivent être déclarés avec ceux de leurs parents. Dans les cas de divorce c'est le mode de garde qui détermine le rattachement fiscal de l'enfant. Ainsi, en garde alternée, l'enfant est réputé relever de la déclaration des deux parents, sauf convention contraire entre eux.

Qu'en est-il de l'enfant majeur ?

Un enfant majeur peut être attaché à la déclaration de revenus de ses parents dans les cas suivants :

- s'il est âgé de moins de 21 ans ;
- s'il est âgé de moins de 25 ans mais qu'il est toujours étudiant;
- s'il est dans une situation de santé (handicap) le mettant dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins. L'existence d'une carte d'invalidité n'est pas nécessaire mais peut permettre de bénéficier d'une majoration supplémentaire du coefficient familial.

Rappelons cependant que, concernant un enfant majeur, on peut préférer ne pas demander le rattachement et lui verser une pension alimentaire qui permettra d'obtenir un abattement fiscal. Mais la déductibilité fiscale de cette pension est plafonnée (par exemple pour les revenus 2011 le plafonnement était de 5 698 € par enfant pour un couple). Ce plafonnement peut évoluer si le parent qui verse la pension est célibataire, veuf ou divorcé.

L'administration est en mesure d'exiger la réalité du versement de la pension à l'enfant. Ainsi, pour un enfant âgé de 18 à 25 ans, les parents peuvent opter entre le rattachement à la déclaration fiscale et le versement d'une pension alimentaire. Au-delà de 25 ans, seule la déductibilité de la pension est envisageable (sauf pour les enfants atteints d'infirmité).

Puis-je prévoir de rattacher à ma déclaration fiscale mon enfant qui s'est marié pendant l'été ?

Oui, les enfants mariés ou pacsés, âgés de moins de 21 ans ou de moins de 25 ans et qui poursuivent leurs études peuvent encore être rattachés au foyer fiscal des parents. Mais dans cette hypothèse, le rattachement est global pour les deux jeunes mariés. Il suffit que l'un remplisse les conditions. Cependant l'avantage n'est plus de conférer des parts supplémentaires mais de bénéficier d'un abattement fiscal (5 698 € en 2012).

Spécialiste de la fiscalité, votre notaire est à votre écoute pour vous renseigner et vous aider sur ce sujet.

Historique du village

Notre histoire a commencé, il y a bien longtemps, puisqu'on y a trouvé et on y en trouve encore, de nombreux vestiges de la préhistoire : pierres taillées et polies, polissoirs, cachés dans les bois autour de la commune. Le silex était un matériau idéal pour fabriquer des armes et des outils et nous n'en manquons pas.

De l'époque gallo-romaine, il reste les traces des ferriers dans les bois et au lieu-dit « **La Gargouille** ». Le mâchefer, résidu de la fonte grossière du minerai de fer, a été réexploité après la guerre. A part avoir laissé d'énormes trous dans le sol et y avoir enfoui le matériel abandonné sur place, personne n'y a fait fortune.

Le Moyen-Age fut une période prospère pour Dixmont, le village s'agrandit considérablement sous la protection des religieux de Notre Dame du charmier de Sens, qui en confièrent la gestion au roi Philippe Auguste mais en conservant la propriété de leur maison et de l'église.

A cette époque, le village, sans doute une petite ville, était un centre commercial très fréquenté étant sur les limites « les marches » de la Champagne, l'Île de France, l'Orléanais et la Bourgogne.

Philippe Auguste accorda de nombreux privilèges aux habitants et à ceux qui viendraient s'y établir pour faire du commerce. Il y avait plusieurs foires dans l'année et un grand marché au blé. Ces privilèges, plus ou moins amoindris au fil du temps et des rois successifs, cessèrent sous Louis XIV. Philippe Auguste fit bâtir une forteresse dans laquelle il séjourna en 1204. Son petit-fils, Louis IX « Saint Louis » et sa mère Blanche de Castille y firent également quelques séjours. Il y a encore actuellement des traces de leur passage (la place Saint Louis sur l'emplacement de l'ancienne halle et la rue Blanche – Blanche de Castille).

En 1205, à l'Enfourchure se construisit le prieuré de l'ordre de Grandmont. C'est le comte Guillaume de Joigny qui aida à la fondation de cet édifice religieux. Les moines furent appelés « Les Bonhommes », ce qui voulait dire « pauvre de Dieu ». Ils étaient des moines paysans, défrichant et cultivant la terre.

Pendant quatre siècles, le prieuré a subi des hauts et des bas, ruiné, rebâti par les abbés successifs. Le Prieur, Gabriel GOUFFIER, fit exécuter un ensemble de stalles aujourd'hui dans l'église. C'est l'abbé Claude SALLIER qui en fit don en 1758, les moines n'habitant plus au Prieuré. Vendu et revendu, transformé par les propriétaires successifs pour être acheté par la famille GALICIER en 1838 qui le revendra en 1987 à la commune. Il sera recédé à l'association du Patrimoine du Pays d'Othe (A.P.P.O.) qui tente de sauver ce qui reste du Prieuré.

La guerre de Cent Ans ruina la prospérité de Dixmont. En 1434, il ne restait que dix familles. Le village retrouva un peu de son opulence

sous Louis XII. En 1538, le bourg se fortifia, il y avait alors environ quatre cents feux.

Pendant les guerres de religion, Dixmont subit les pires atrocités commises sur le village et ses habitants par le camp huguenot qui investit la place et détruisit les fortifications.

Cette époque d'insécurité et de grands troubles peu propices au commerce, marqua la fin de la prospérité de notre village.

Au XVIII^e siècle, le domaine royal de Dixmont fut partagé en fiefs et en 1703 Louis XIV échangea avec M. de Saint Mars, le vieux château et quelques terres contre des propriétés autour de Versailles.

Dixmont est resté sous la protection royale pendant cinq cent seize ans. Il devint ce village rural où prospérèrent les vigneron, les laboureurs, les maillonneuses pourvoyeuses de maillons en verre pour les soyeux de la région Lyonnaise et tous les artisans et commerçants nécessaires à la vie du bourg et de ses nombreux hameaux.

Jean GERMAIN, Evêque d'Auxerre et conseiller du roi Jean LE BON était natif de Dixmont.

CORVISAR, médecin de Napoléon qui eut une propriété vers le hameau de Chapitre dont une partie de la forêt perpétue le nom.

Le vicomte BOURREE DE CORBERON alors propriétaire du château a offert la statue de la Vierge qui orne la fontaine.

Le baron d'EICHTAL, un riche banquier, eut son château à la Mine et aida à la scolarisation des enfants des hameaux en construisant deux écoles, une aux Brûleries et une à la Borde à la Gousse.

M. Franscique GAY qui posséda aussi le château du village pendant de nombreuses années et fut journaliste, éditeur, ministre, ambassadeur et surtout grand collectionneur de pierres préhistoriques dont beaucoup trouvées sur notre territoire communal.

Notre village, par sa situation géographique, fut longtemps une terre d'histoire et de prospérité.

Nous nous efforçons de poursuivre la voie tracée par les Dixmontois, depuis des temps immémoriaux. Dixmont s'agrandit, se modernise, un peu plus de neuf cents habitants, il y fait toujours bon vivre à proximité de notre forêt d'Othe.

Nos sentiers de randonnées balisés ainsi que les chemins de la Résistance ne craignent plus les bandits de grand chemin ni les loups.

Le Prieuré de l'Enfourchure est encore « debout » malgré son grand âge. L'église, la fontaine restent implantées en lieu et place. Le Ru Saint Ange mérite plus que jamais son surnom de « gueule sèche ». La source Saint Gervais Saint Protas ne fait plus de guérisons mais abreuve fidèlement la fontaine.

Tout est en ordre,
l'Histoire peut continuer...

Annie CHICOUARD

Le repas des Aînés

Accueillies par le Maire, Marc BOTIN et le conseil municipal, une soixante de personnes se sont retrouvées le dimanche 25 novembre, à la salle des fêtes, pour partager le traditionnel repas annuel, organisé et offert par la commune et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).



Les aînés de la commune de plus de 72 ans ont le choix entre recevoir un colis ou participer au repas.

Un tiers d'entre eux ont préféré se réunir autour d'une bonne table, passer un bon moment ensemble et échanger les dernières nouvelles du village.

Après le repas partagé dans la bonne humeur et en chansons, notre accordéoniste, Philippe, apprécié pour son répertoire de chants et danses de salon, a ravi les aînés avec tous ces tangos et valse qui ont accompagné leur jeunesse.

Cette sympathique rencontre, très conviviale, permet à chacun de s'exprimer en chantant ou en racontant des histoires.

Tous ont dégusté un festin de qualité préparé et servi par le comité des fêtes. Nous remercions le cuisinier, Patrick JACQUET et les membres présents du comité.

Nous espérons tous vous revoir le dimanche 24 novembre 2013.



Poème

C'est l'Hiver

L'ombre du soir nous envahit,
Jours plus courts, arrive la nuit.
La nature elle-même a suivi,
Petit à petit, elle s'est endormie.
Chez les humains... adapter leur vie,
Les animaux, font pareil aussi.
Les oiseaux sortent moins, préférant leur abri,
Ce n'est plus la saison de... couvrir au nid.
Dans la forêt, après avoir verdi,
Les arbres, eux aussi se sont assoupis.
Puis, dénudés, leurs feuilles parties,

Sauf, pour certaines catégories
Qui résisteront à tous les défis.
Pour les habitants, vite, on réagit.
Poêles, cheminées, pas de répit.
On chauffe, et, c'est la douceur ici.
Dans les champs, les jardins, c'est fini
La terre attendra, le temps défini.
Pour la reprise, c'est toujours ainsi
Et la terre continuera de tourner
Avec les quatre saisons, bien équilibrées
Chacune, dans sa...spécialité

Thérèse BAUDE
Décembre 2012



Fermeture définitive de la déchetterie de BEAUJARD depuis le 31 décembre 2012

La déchetterie de ROUSSON vous accueille
depuis le **2 janvier 2013**

tél. 06.30.37.01.46

Ambassadeur de tri : M. GOUYON 06.84.12.49.13 E-mail : ambasdetri@gmail.com

Secrétariat : Catherine TOUILLIER 03.86.87.25.69 tous les jours de 14 h 30 à 17 h 30

E-mail : syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr

Vous pouvez y déposer les objets suivants



Horaires d'ouverture du site

Du lundi au samedi

**De 9 h 00 à 12 h et de 13 h 30
à 16 h 30 ou 17 h 30
(du 1er avril au 30 septembre)**



Nous vous rappelons que les bacs jaunes, bleus et les ordures ménagères doivent être sortis

UNIQUEMENT LA VEILLE AU SOIR ET RENTRES APRES LE PASSAGE DU CAMION DE COLLECTE

Les sacs plastiques sortis trop tôt sont souvent éventrés par des animaux et ne sont donc pas ramassés lors de la collecte.

Nous comptons sur votre vigilance pour éviter tous désagréments.

Elle se compose de deux sections, l'une à vocation sportive qui a pour but de dynamiser votre corps et votre esprit, l'autre en ateliers féminins qui s'adressent à tout le monde quel que soit votre âge.

Si vous avez une heure de libre par semaine et envie de bouger, dans une ambiance sympathique, venez nous rejoindre, le **lundi de 16 à 17 heures**, pour pratiquer de la gymnastique volontaire, à la salle des fêtes de Dixmont.

L'animateur Guillaume nous transmet sa bonne humeur et son savoir-faire. Les cours commencent par un échauffement, puis suivent de divers exercices d'abdominaux et d'étirements. Les exercices varient à chaque cours pour ne laisser aucune partie de notre corps inactive. Le cours s'adresse à tout le monde.

Nous pouvons vous suggérer d'y adjoindre d'autres activités, soit de la marche à pied, des concours de pétanque, des parties de ballons...

A.C.S. DIXMONT

L'Association et les adhérents sont licenciés à la Fédération d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

Les personnes qui participent aux « Ateliers Féminins » se réunissent le **jeudi après-midi de 14 h 30 à 18 h**, soit dans une salle, à la Mairie ou à la Salle des Fêtes, pour y pratiquer diverses activités : peinture à l'huile, patchwork, tricot, broderie, jeux de cartes...

Nous aurions souhaité étendre les activités à un projet de peinture sur soie, tissage de perles, modelage et tour à poterie. Ces diverses activités ne pourront être possibles uniquement si nous avons assez d'adhérents, aucune compétence particulière n'est nécessaire, vos désirs de création et de découverte sont suffisants.

Si vous avez envie d'étendre ces activités, nous restons ouverts à toutes vos suggestions.

Veuillez nous le faire savoir en contactant **Mme Gombault au 03.86.96.00.55**



Ce dimanche après-midi du 28 octobre 2012, la magie planait sur Dixmont pour petits et grands.

Un spectacle animé par Wolf animation a été offert par l'association à l'ensemble des habitants de la commune. Un goûter, des boissons, et des friandises ont été mis à disposition des personnes présentes. Christ, le magicien illusionniste a réalisé des tours comme seuls les professionnels ont le secret, ces tours qui laissent toujours les spectateurs dans l'expectative et l'interrogation « mais comment a-t-il pu faire ? » Ce fut un spectacle de qualité qui a satisfait le public.

Jean-Pierre JARDIN, au nom du comité, a tenu à remercier les enfants pour leur participation ainsi que tous les parents qui les ont accompagnés, et qui ont contribué au succès de cette manifestation.



ZUMBA®



QU'EN EST-IL DES COURS DE ZUMBA® SUR DIXMONT ?

A mi-chemin entre les danses latines et le cours d'aérobic, la zumba® permet de se dépenser en s'amusant ! Un sport créé par le chorégraphe de Shakira mais qui ne s'adresse pas uniquement aux habitués des pistes de danse.

En effet nous sommes plus d'une vingtaine domiciliés sur les Bordes et Dixmont qui depuis le 19 novembre, exercent ce sport, tous les lundis soirs de 19h45 à 20h45 à la salle des fêtes de Dixmont.

C'est dans la joie et la bonne humeur que nous retrouvons Estelle (la prof), pour partager ces agréables moments de détente mais aussi d'efforts.

Pour tous ceux et celles qui seraient intéressés, nous acceptons encore quelques inscriptions.

Comité des fêtes de Dixmont

Naissances

2012

CATOIR Lenny
TRAMAS Sélène
CHALONS Lucas
CHICOUARD Eloane
CHICOUARD Noa
GUADAGNINI Gino
PONAS Aaron

le 1^{er} janvier
le 29 février
le 29 mars
le 10 mai
le 18 mai
le 6 juillet
le 21 juillet



SIMON Adam
VEIES Andréa
NOLLEAU LUTEL Paul
GROSSI Alexandre
FLEURY Tya
TRON Mathis
LIEGIBEL Lana

le 26 juillet
le 3 août
le 12 août
le 1^{er} octobre
le 6 octobre
le 30 octobre
le 7 novembre

Nous félicitons les heureux parents

Mariages

François GRENOT et Véronique TRATAT le 21 juillet



Joël LECHARTIER
et Monique PERRIN
le 1^{er} septembre



Gaëtan GAILLARD
et Nadine IMATASSE
le 7 juillet



Arnaud SOUCHET
et Sandrine ROULIN
le 2 juin

Tous nos vœux de bonheur

Décès

GAMBLIN Christiane épouse ROUX le 13 février
NORET Laurent le 28 juin
BOURGUIGNON Lucie veuve DABINI le 25 juillet
LEMAIRE Henri le 7 août
SEGARD Raymond le 14 octobre
LESAULT Roger le 18 octobre
GAUCHER Jean le 18 décembre
TOUPANCE Anne-Marie veuve NOËL le 19 décembre



Noces d'or

Carlos et Alzira DA SILVA MAIA se sont mariés le 15 juillet 1962 au Portugal.

Ils ont fêté leurs nocés d'Or en juillet avec leur famille dans leur pays d'origine. Leurs enfants, n'ayant pas pu tous y assister, ont souhaité qu'ils revivent avec eux cet événement dans leur village d'adoption.

Le 3 novembre, Carlos et Alzira, entourés de leur famille au grand complet, sont venus renouveler leur consentement d'il y a 50 ans devant le Maire, Marc BOTIN.

Arrivés il y a environ 40 ans dans notre commune, Carlos et Alzira s'y sont rapidement intégrés. Ils y ont pris leur retraite après une vie bien remplie, Carlos dans la maçonnerie et Alzira comme aide-ménagère.

Nous leur souhaitons encore de nombreuses années de bonheur entourés de leur famille.

Le rendez-vous est pris dans 10 ans pour les Noces de Diamant





Cérémonie du 11 Novembre 2012

La cérémonie du 11 novembre, commémorant la fin de la guerre 1914-1918, a eu lieu comme chaque année en collaboration avec l'AAC et les mairies des communes de Dixmont et des Bordes.

De nombreux participants, enfants et leurs parents étaient présents, déjà aux Bordes et ensuite à Dixmont afin de commémorer cette journée du souvenir.

Après les discours des maires des deux communes, le président de l'AAC Antoine LOPES a demandé aux enfants présents de lire le message des anciens combattants, ce qu'ils ont fait avec beaucoup de cœur. Ce discours avait été préparé avec le concours des enseignants, qui ont été remerciés ainsi que les enfants et les parents d'élèves.



Après le vin d'honneur offert par la municipalité de Dixmont, le repas annuel a eu lieu à la salle des fêtes de Dixmont ; 75 personnes étaient présentes dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Le président et le bureau ont remercié les personnes qui ont aidé à l'organisation de cette cérémonie.

Comme d'habitude le 8 mai se tiendra aux Bordes où les personnes présentes comptent bien se retrouver.

La cérémonie commémorant la fin de la guerre d'Algérie se tiendra cette année à Dixmont le 19 mars prochain.

*Pour tout renseignement sur les sorties, voyages, repas,
s'adresser à LOPES Antoine - 03 86 96 08 30-*

Troupe des saltimbanques de Rousson

Présente pour sa saison 2013 sa nouvelle pièce intitulée « *Réponds-nous, Ursula!* ».

« Un grand marabout vient au secours d'une famille embourgeoisée confrontée à des problèmes quelque peu sulfureux. Les démarches seront compliquées... Seront-elles fructueuses ? »

Une comédie en 3 actes écrite par Annie BLANC et interprétée par 8 acteurs encadrés de 3 techniciens et d'un groupe de bénévoles.

La représentation a lieu à la salle des fêtes de Dixmont le **samedi 6 avril à 20 h 30.**

L'entrée est gratuite. A l'entracte, un bar est à votre disposition pour vous rafraîchir.



Le bon usage des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont apparus en France il y a quelques années. Dans leur forme courante, ils sont une opportunité pour chacun de garder le contact avec les membres éloignés de leur famille et leurs amis. Ils fournissent, pour la plupart, des options de partage d'informations, de photos et de vidéos. Certains d'entre eux sont spécialisés dans l'image ou la vidéo, mais aussi dans le partage de localisation ou dédiés aux contacts professionnels.

Des nouveaux dangers

Sur ces réseaux sociaux, les utilisateurs sont tentés de partager les événements de leur vie avec leurs contacts, se mettant ainsi en danger s'ils ne maîtrisent pas les rouages. En effet, une nouvelle forme de criminalité apparaît sur ces réseaux.

Les paramètres de sécurité de certains réseaux sociaux ne permettent pas toujours de filtrer les personnes qui auront accès à l'information. Twitter, par exemple, donne un accès public à tous les « tweets » qui sont publiés. A l'opposée, LinkedIn impose un paramètre de confidentialité à toutes les informations publiées.

Les nouveaux criminels se font passer pour des « amis » ou profitent des informations publiées sans sécurité pour en savoir énormément sur la vie de leurs futures victimes.

Quelles informations ?

Nos noms et adresses sont depuis longtemps divulgués dans l'annuaire téléphonique, hors liste rouge. Sur le même principe, de nombreuses informations personnelles peuvent être accessibles assez facilement sur ces réseaux (Date de naissance, lieu de naissance par exemple).

Mais cela ne s'arrête pas là. En publiant des photos de famille, vous divulguez également l'intérieur de votre domicile, permettant aux potentiels cambrioleurs de connaître exactement les objets à dérober. Si, de plus, vous indiquez clairement les dates de vos vacances sur ces réseaux sociaux, avant votre départ, ils sont donc informés que votre domicile est accessible.

Conclusion

Les réseaux sociaux sont un moyen très intéressant de communiquer et de garder le contact, mais il faut impérativement maîtriser les paramètres de confidentialité, qui permettent de choisir de façon très précise les personnes qui auront accès à vos informations.

De façon systématique, n'acceptez jamais une demande de contact si vous n'êtes pas certain que vous connaissez la personne.

ponts communaux, patrimoine méconnu

Le patrimoine communal n'est pas seulement l'église, la fontaine, le lavoir, la mairie, l'école et les mares dans les hameaux. Il se compose également de ponts communaux qui sont empruntés fréquemment par tous types de véhicules, dont les charges sont de plus en plus lourdes, et dégradent le tablier de ces ouvrages. Nous avons réalisé un état des lieux pour chacun des ponts suivants : *Chemin du Ponceau, Rue*

du Gumery, route de la Borde à la Gousse, chemin de la Billarderie à la Grande Vallée et route de Grange Pourrain. Nous avons constaté qu'un entretien était vraiment nécessaire. Ces travaux sont à la charge de la commune et représentent un coût. Certains seront réalisés par les employés communaux et d'autres par une entreprise de maçonnerie, non déterminée à ce jour.

Présentation des ponts

Chemin du Ponceau



Rue du Gumery



Route de Grange Pourrain



Route de la
Borde à la Gousse



Chemin de la Billarderie
La Grande Vallée



Les désordres de ces ouvrages

Chemin du Ponceau



Cinq traverses en
mauvais état

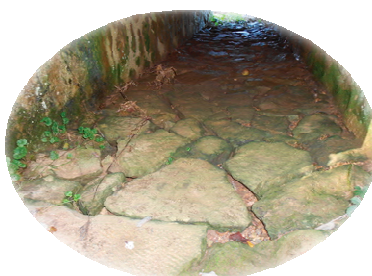


Rue du Gumery



Rejointoiement à programmer, réparer les garde-corps et les repeindre

Route de la Borde à la Gousse



Etanchement des accotements sur l'ouvrage, rejointoiement des dalles du radier, végétation amont à enlever, maçonnerie à reprendre sur mur côté amont, maçonnerie sur parapet (briques à sceller)

Chemin de la Billarderie La Grande Vallée



Garde-corps à prévoir, étancher accotements sur ouvrage, retirer la végétation, risque d'effondrement côté droit, travaux urgents



Route de Grange Pourrain

Etancher accotements sur ouvrage
Curer travée amont



Prochaines manifestations du Syndicat d'initiative de Dixmont

- **Dimanche 24 février**, en salle des fêtes, la journée sera consacrée à évoquer comment le département a traversé une période fertile en événements politiques, journées révolutionnaires, mise en œuvre d'un régime démocratique et social, luttes électorales, transition d'une République à un Empire autoritaire... :

L'Yonne, de la Deuxième République au Second Empire (1848-1852), un département rural à l'épreuve de changements de régime politique.

- A partir de 10 h 15, accueil en salle des fêtes.

- A 10 h 30, exposés par Denis Martin, auteur du livre *L'Yonne sous la Deuxième république*, par Bernard Richard, spécialiste de l'imagerie républicaine, auteur de l'ouvrage *Les emblèmes de la République*, et par Georges Ribeill, historien. Seront évoquées les conditions de vie des populations agricoles, bûcheronnes et industrielles de l'Yonne. Contrastes de la Puisaye au Pays d'Othe... Comment expliquer le score très élevé du candidat président Louis-Napoléon Bonaparte obtenu dans l'Yonne ? et l'insurrection de la Puisaye contre le coup d'Etat ?

- Vers 12 h 45, repas*.

- Dans l'après-midi, Bernard Richard évoquera par l'image (médaillles, statues, tableaux) les diverses figures de Marianne et autres symboles (arbres de la liberté, coqs gaulois, bonnets phrygiens, etc.) qui accompagnèrent les Républiques successives de la France.

***Inscription au repas** au 03 86 96 05 37 (répondeur) ou par internet : ribeillgeorges@orange.fr.

Tarif : adhérent SID : 14 € ; autre : 16 € (réduction pour les enfants).

- **Dimanche 3 ou 10 mars**, le SID renouera avec une grande randonnée pédestre, « **La descente du ru Saint-Ange** », depuis sa source, la fontaine Vernoue, jusqu'à Dixmont, via les étangs de Saint-Ange, le Four aux verres, l'Enfourchure, etc.

- Départ le matin à 9 h 30 depuis un lieu de rendez-vous fixé sur la route de Bussy-en-Othe à Dilo. Pique-nique tiré du sac. Un système de voiturage assurera le convoyage des randonneurs au point de départ, l'arrivée étant prévue vers 17 h à la salle des fêtes de Dixmont. La date sera fixée **en fonction de la prévision des pluies**, puisque l'on souhaite si ce n'est « patauger », du moins voir de l'eau couler dans le Ru Saint-Ange ; il suffira de s'inscrire au préalable auprès de G. Ribeill à l'une des 3 options : bon pour le 3 ou le 10 ou indifféremment l'un ou l'autre dimanche. L'organisation du voiturage au point de départ sera concertée la veille avec les participants volontaires.

En préparation, en avril :

- Randonnée pédestre « **Sur les pas des maquis Bourgogne** », en partenariat avec l'ARORY et l'Association du Musée Mémorial Résistance Yonne. Récemment officialisé, c'est le « circuit des deux maquis » (20 km, 6 h de marche) qui sera suivi, commenté par Joël Droglan et Jean-Luc Prieur. Pique-nique tiré du sac.

Publication

Il reste encore quelques exemplaires à vendre de l'ouvrage ***Dixmont. Un village en Pays d'Othe (2011)***. Consultable en mairie, l'ouvrage est vendu 10 €.

Renseignements et adhésions auprès de Georges Ribeill

(03 86 96 05 37 ; ribeillgeorges@orange.fr)

***Partage des passions et échange des savoirs, convivialité et détente,
tels sont les ingrédients renommés des manifestations du SI de Dixmont.***

Vous êtes chez vous

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

En cas de courte absence

Protection des accès

Fermez les volets et verrouillez les portes
Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres
Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée
Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple)
Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs, boîte aux lettres)
Déposez-les plutôt chez une personne de confiance

En cas de longue absence

Protection des accès

Fermez les volets et verrouillez-les. De temps-en-temps, faites-les ouvrir, si possible, par des voisins
Vérifiez la viabilité des serrures et des verrous

Argent et valeurs

Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent
Répertoriez et photographiez sur votre personne bijoux, valeurs des objets d'arts. Mettez-les en lieux sûrs, ainsi que vos chèquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque...)

Évitez également des cachettes plutôt classiques comme la salle de bains et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connue de vous seul.

Courrier et téléphone

Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à la Poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition)

Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absences ou transférez vos appels si vous le pouvez

Signalez votre absence à la brigade de Gendarmerie : dans le cadre des opérations « tranquillité vacances », une attention toute particulière de votre domicile sera observée lors du passage de notre patrouille.

Si vous avez été victime d'un cambriolage

Prévenez immédiatement le commissariat ou la gendarmerie du lieu d'infraction en utilisant un autre appareil téléphonique que le vôtre (pour permettre aux policiers d'identifier le dernier numéro appelé en utilisant la touche bis)

Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre. Si pour des raisons particulières, les services de police ne peuvent se déplacer immédiatement, vous devez mémoriser ce que vous avez trouvé, les endroits où vous vous êtes déplacé et le signaler aux enquêteurs

Avant l'arrivée de la Gendarmerie, interdisez l'accès des lieux à toutes personnes sauf en cas de nécessité, afin de ne pas détruire les traces et les indices utiles au bon déroulement de l'enquête.

Le Capitaine Bernard GALOPIN
*Commandant la Communauté
des brigades de Villeneuve sur Yonne*



CONSERVATION DES TRACES ET INDICES BONNES PRATIQUES



Vous venez d'être victime ou témoin d'un cambriolage !
Vous venez de découvrir un véhicule ou des objets abandonnés !

Vous venez de constater des dégradations sur des objets ou des véhicules !

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Les nouvelles technologies ont permis de rendre plus efficace l'analyse des traces et indices découvertes sur les scènes d'infraction et ainsi développer le domaine de la police scientifique.

Aussi, fait-il prendre les précautions nécessaires !

Dans tous les cas, il importe :

- De ne pas polluer la scène d'infraction (par exemple : ne pas entrer dans une maison

cambriolée, ne rien manipuler même avec des gants, ne pas fumer, ne rien jeter et ne rien prendre...

- De contacter la gendarmerie le plus tôt possible en précisant le lieu exact de l'infraction et tout renseignement utile (par exemple : n° d'immatriculation, localisation précise, nature des faits...)
- De préserver les indices en attendant l'arrivée des enquêteurs (par exemple : en ne laissant personne polluer la scène d'infraction, en ne touchant aucun élément...)

N'oubliez pas que votre action est primordiale afin de pouvoir confondre les auteurs d'infraction.

Vous êtes le premier maillon de la chaîne criminalistique.

COB Villeneuve sur Yonne 1 rue Braubach 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

Tél 03.86.87.11.17 Fax 03.86.87.65.55

cob.villeneuve-sur-yonne@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Numéros Utiles

NUMEROS D'URGENCE : **15** SAMU **18 ou 112** POMPIERS **17** POLICE
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR :

RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle....., j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

Jean-Yves LAISNE 3 rue Blanche..... 03 86 96 01 95
MAIRIE 7 rue de la Mairie..... 03 86 96 02 13
Henri CHICOUARD 8 rue du Moulin..... 06 78 48 62 82
Marc PERRAUT 8 rue des Chevaliers..... 03 86 96 01 99

CONSEILLER GENERAL : Cyril BOULLEAUX..... **03.86. 87.62.12**

ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens..... **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous..... **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne le 1^{er} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES :..... **3919**

ENFANCE MALTRAITEE :..... **0 800 054 141 ou 119**

SAMU SOCIAL : **115**

EDF : **0 810 333 089**

SERVICE D'EAU POTABLE : Monsieur DESVAUX, le fontainier : **06 24 43 33 82**

SM FOURRIERE DU SENONAI :

Contacteur la Mairie..... **03 86 96 02 13**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat..... **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne..... **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement)..... **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne)..... **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles Site internet : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL..... **03 86 53 58 58**
56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex Site Internet : info.fede89@admr.org

Infos Services



MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Annie CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.00.66
Monique MOLLENS, 3ème adjoint	03.86.96.01.83



OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 10 h 00 à 12 h 00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19
E.mail : mairie-de-dixmont@wanadoo.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE



Mardi, jeudi, vendredi de 14 h 00 à 17 h 00
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9 h 00 à 11 h 30

Tél. : 03.86.96.03.81

LOCATION DE LA SALLE DES FETES



Capacité d'accueil 100 personnes.
Responsable : Mme Annie CHICOUARD

TARIFS

Résidents de la commune :
1 journée 120 €, un week-end 175 €

Résidents hors commune :
1 journée 175 €, un week-end 250 €

Pour tous renseignements,
contacter la Mairie au 03.86.96.02.13

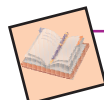


SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Président Marc BOTIN	03.86.96.09.98
1 ^{er} Vice-Président Claude HAUER	03.86.96.04.95
2 ^{ème} Vice-Président Henri CHICOUARD	03.86.96.07.22

En cas de fuite ou de problèmes techniques

Le fontainier Sylvain DESVAUX	06.24.43.33.82
Secrétariat : Mairie de Dixmont	03.86.96.02.13
E-mail : siepadixmontlesbordes@orange.fr	



LA BIBLIOTHEQUE

Chaque 2ème mercredi du mois de 14 h 30 à 16 h 30
à la MAIRIE (salle du haut à gauche)

Annie CHICOUARD vous y attend

VIE PAROISSIALE



Maison Paroissiale,
48 rue du Gal de Gaulle 89320 Cerisiers
Tél. : 03.86.96.21.34
09.81.17.36.25

Permanence : le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Pour rencontrer le Père DEBACKER :
sur rendez-vous le mardi de 16 h 30 à 18 h 00 à Cerisiers

E-mail : paroisse.cerisiers@orange.fr
Site internet : <http://paroisses89.cef.fr/cerisiers>

Contacter Annie CHICOUARD au 03.86.96.00.66

SIVU DES ORDURES MENAGERES



Président Hervé MATHEY
1^{er} Vice-Président Jean-Pierre PASQUIER
2^{ème} Vice-Président André NICOLAS

Ambassadeur Jean-Pierre GOUYON 06.84.12.49.13
e-mail : ambasdetri@gmail.com

Secrétariat :
20 rue de Valprofonde 89500 Villeneuve sur Yonne 03.86.87.25.69
Ouvert de 14 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi
E-mail : syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr

Déchetterie de BEAUJARD

Définitivement fermée à compter du 1^{er} janvier 2013

Déchetterie de ROUSSON 06 30 37 01 46

A partir du mercredi 2 janvier 2013 la déchèterie de Rousson sera ouverte
tous les jours du lundi au samedi :

- De 9h à 12 h
- De 13h30 à 16h30 ou 17h30 (du 1er avril au 30 septembre)



CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons
et sera ouvert la semaine de la Toussaint

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie
au 03.86.96.02.13



**ECOLE MATERNELLE
et PRIMAIRE DE DIXMONT :** 03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES : 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Présidente : Anne-Marie BERTOUX	03.86.96.08.40
Vice-présidente : Annie CHICOUARD	03.86.96.00.66

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

RAPPEL

Urbanisme

La commune est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols depuis mars 2002.

Nous vous rappelons que pour tous travaux, comme par exemple :

- ✚ Le changement de porte d'entrée et porte de garage, fenêtres, portes fenêtres,
- ✚ La pose de velux,
- ✚ L'édification d'une clôture,
- ✚ La démolition de bâtiments...

Vous devez déposer une demande d'urbanisme auprès de la Mairie.

Nous sommes à votre disposition pour vous communiquer tous les renseignements nécessaires à la bonne exécution de vos travaux.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Jonsered
staub

TORO YANMAR www.favrotmotoculture.fr ECHO

Ets FAVROT MOTOCULTURE
89113 GUERCHY • Rte de Branches • **03 86 73 71 76**



La passion de la terre
Le JOLI MONDE

S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12



FELIX SEBASTIEN

11 Route de Rousson
89500 VILLENEUVE/YONNE

Peinture - Vitrieres
Revêtement sol et mur
Isolation - Ravalement
Nettoyage de façade haute pression

T&F: 03 86 87 22 14
Mobile : 06 72 45 54 43

Grange-Pourrain 89500 DIXMONT



Bernard CORNU
Artificier K4 - C4 - T2n2

Déco et sculpture avec ballons
mariage, anniversaire (enfants) inauguration...

42, rue Germain Bedeau
89510 VÉRON
bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89
03 86 88 81 30

*Votre professionnel
de l'électricité*



Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel

PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

Entreprise Malaysienne de Maçonnerie

Maçonnerie Générale
Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand
Tél.: 03 86 97 25 90

**Venez découvrir
la nouvelle collection
printemps-été**

chauss'
ELEGANCE

**Chaussures
femmes,
hommes
et bébés**

 **E.U.R.L. Fauvriot YANNICK**

Tél. : 03 86 87 27 33 - 06 89 82 21 15

Désinsectisation
Spécialiste de destruction de
nids de guêpes, frelons etc...

 **INTERVENTION
RAPIDE 7 J/7**

16, rue de la Forêt - Château - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
www.desinsectisation-89.fr - e-mail : contact@desinsectisation-89.fr

**50, rue Carnot
89500 Villeneuve-sur-Yonne**